



# Fiche de données de sécurité

## selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Infini bleu  
Date de révision : 03.10.2023  
Date d'impression : 11.12.2019

Version (Révision) : 18.0.0 (17.0.1)

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 étiquette d'un produit

Infinito Blu – UFI : 9X50-V04H-F003-9YC6

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Parfums, fragrances, arômes

#### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant/ Fournisseur :** Résine Pro srl  
**Rue :** Via 25 Avril zi snc  
**Code postal/ville :** 19021 Arcole (Canton SP)  
**Téléphone :** +39 0187 955108  
**Téléfax :** +39 0187 955108  
**Contact renseignements :** [info@resinpro.it](mailto:info@resinpro.it)

#### 1.4 Numéro d'urgence

+39 0187 955108

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Irritation de la peau. 2 ; H315 - Corrosion/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Irritation des yeux. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une grave irritation des yeux.

Peau Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Chronique aquatique 2 ; H411 - Danger pour le milieu aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

##### Procédure de classement

Méthode de calcul.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes de danger



Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

##### Mot d'avertissement

Avertissement

##### Composants dangereux pour l'étiquetage

OCTAHYDRO-TÉTRAMETHYL-NAPHTALENYL-ÉTHANONE ; N° CAS : 54464-57-2

PT-BUTYLCYCLOHEXYLACÉTATE ; N° CAS : 32210-23-4

4-(4HYDROXY-4-METHYLPENTYL)-3-CYCLOHEXENE-1-CARBOXYALDEHYDE(MÉLANGE D'ISOMÈRES) ; N° CAS : 31906-04-4

2- PHÉNYL M ÉTHYLÉNHEPTANAL ; N° CAS : 122-40-7

ALPHA-HEXYL-CINNAMALDEHYDE ; N° CAS : 165184-98-5

3- MÉTHYL-4-(2,6,6-TRIMÉTHYL-2-CYCLOHEXEN-1-YL)-3-BUTEN-2-ONE ; N° CAS : 127-51-5

3,4,5,6,6-PENTAMÉTHYLHEPT-3-EN-2-ONE (& ISOMÈRES) ; N° CAS : 81786-73-4

GÉRANIOL (3,7-DIMÉTHYL-2,6-OCTADIEN-1-OL) ; N° CAS : 106-24-1

CITRONELLOL (3,7-DIMÉTHYL-6-OCTEN-1-OL) ; N° CAS : 106-22-9

CIS-3,7-DIMÉTHYL-2,6-OCTADIÈNE-1-OL ; N° CAS : 106-25-2



**Fiche de données de sécurité**  
**selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

EUGÉNOL ; N° CAS : 97-53-0  
3-P-CUMENYL-2-METHYLPROPIONALDEHYDE ; N° CAS : 103-95-7  
ISO EUGENOL ; N° CAS : 97-54-1



# Fiche de données de sécurité

## selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Infini bleu  
Date de révision : 03.10.2023  
Date d'impression : 11.12.2019

Version (Révision) : 18.0.0 (17.0.1)

### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.  
H319 Provoque une grave irritation des yeux.  
H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation  
P404 Conserver dans un contenant fermé  
P405 Magasin verrouillé  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation relative aux déchets dangereux ou aux emballages et aux déchets d'emballage, respectivement.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 Laver... soigneusement après manipulation.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.  
P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.  
P321 Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette).

### 2.3 Autres dangers

Aucun

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Ingrédients dangereux

2,6-DIMÉTHYL-7-OCTÈNE-2-OL ; N° REACH : 01-2119457274-37-xxxx ; N° CE : 242-362-4 ; N° CAS : 18479-58-8  
Fraction pondérale :  $\geq 15$ -<20%  
Classement 1272/2008 [CLP] : Irritation de la peau. 2 ; H315 Irritation des yeux. 2 ; H319

benzoate de benzyle ; N° CE : 204-402-9 ; N° CAS : 120-51-4  
Fraction pondérale :  $\geq 10$ -<15%  
Classement 1272/2008 [CLP] : Toxicité aiguë. 4 ; Chronique aquatique 2 ; H411 H302

OCTAHYDRO-TÉTRAMETHYL-NAPHTALÉNYL-ÉTHANONE ; N° REACH : 01-2119489989-04-xxxx ; N° CE : 259-174-3 ; N° CAS : 54464-57-2  
Fraction pondérale :  $\geq 10$ -<15%  
Classement 1272/2008 [CLP] : Irritation de la peau. 2 ; H315 Peau Sens. 1 ; H317 Aquatique Aigu 1 ; H400 Aquatique Chronique 1 ; H410

PT-BUTYLCYCLOHEXYLAÉTATE ; N° REACH : 01-2119976286-24-xxxx ; N° CE : 250-954-9 ; N° CAS : 32210-23-4  
Fraction pondérale :  $\geq 5$ -<10%  
Classement 1272/2008 [CLP] : Peau Sens. 1 ; H317

3,7-DIMÉTYL-1,6-OCTADIEN-3-YL-ACÉTATE ; N° REACH : 01-2119454789-19-xxxx ; N° CE : 204-116-4 ; N° CAS : 115-95-7  
Fraction pondérale :  $\geq 5$ -<10%  
Classement 1272/2008 [CLP] : Irritation de la peau. 2 ; H315 Irritation des yeux. 2 ; H319

4-(4HYDROXY-4-METHYLPENTYL)-3-CYCLOHEXÈNE-1-CARBOXYALDEHYDE (MÉLANGE D'ISOMÈRES) ; N° REACH : 01-2119971808-21-xxxx ; N° CE : 250-863-4 ; N° CAS : 31906-04-4  
Fraction pondérale :  $\geq 5$ -<10%  
Classement 1272/2008 [CLP] : Peau Sens. 1 ; H317

2-PHÉNYLMÉTHYLÉNHEPTANAL ; N° REACH : 01-2120740487-49-xxxx ; N° CE : 204-541-5 ; N° CAS : 122-40-7  
Fraction pondérale :  $\geq 5$ -<10%  
Classement 1272/2008 [CLP] : Peau Sens. 1 ; Aquatique Aigu 1 ; H400 Aquatique Chronique 2 ; H411 H317

ALPHA-HEXYL-CINNAMALDEHYDE ; N° REACH : 01-2119533092-50-xxxx ; N° CE : 639-566-4 ; N° CAS : 165184-98-5  
Fraction pondérale :  $\geq 2,5$ -<5%  
Classement 1272/2008 [CLP] : Peau Sens. 1 ; Aquatique Aigu 1 ; H400 Aquatique Chronique 2 ; H411 H317

2-PHÉNYLÉTHANOL ; N° REACH : 01-2119963921-31-xxxx ; N° CE : 200-456-2 ; N° CAS : 60-12-8  
Fraction pondérale :  $\geq 1$ -<5%  
Classement 1272/2008 [CLP] : Irritation des yeux. 2 ; H319

3-MÉTHYL-4-(2,6,6-TRIMÉTHYL-2-CYCLOHEXEN-1-YL)-3-BUTEN-2-ONE ; N° REACH : 01-2120138569-45-xxxx ; N° CE : 204-846-3 ; N° CAS : 127-51-5  
Fraction pondérale :  $\geq 2,5$ -<5%  
Classement 1272/2008 [CLP] : Chronique aquatique 2 ; H411

3,4,5,6,6-PENTAMÉTHYLHEPT-3-EN-2-ONE (& ISOMÈRES) ; N° REACH : 01-2119980043-42-xxxx ; N° CE : 279-822-9 ; N° CAS : 81786-73-4



**Fiche de données de sécurité**  
**selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Fraction pondérale:  $\geq 2,5$ - $< 5\%$   
Classement 1272/2008 [CLP]: Peau Sens. 1 ; Chronique aquatique 2 ; H411  
H317

AMYSALICYLATE ; N° REACH : 01-2119969444-27-xxxx ; N° CE : 218-080-2 ; N° CAS : 2050-08-0

(FIN)

**Page : 2 / 8**



# Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Infini bleu  
Date de révision : 03.10.2023  
Date d'impression : 11.12.2019

Version (Révision) : 18.0.0 (17.0.1)

Fraction pondérale :	≥ 1- < 2,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Toxicité aiguë. 4 ; Aquatique Aigu 1 ; H400 Aquatique Chronique 1 ; H410 H302
ACÉTATE DE BENZYLE ; N° REACH : 01-2119638272-42-xxxx ; N° CE : 205-399-7 ; N° CAS : 140-11-4	
Fraction pondérale :	≥ 1- < 5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Chronique aquatique 3 ; H412
GÉRANIOL (3,7-DIMÉTHYL-2,6-OCTADIEN-1-OL) ; N° REACH : 01-2119552430-49-xxxx ; N° CE : 203-377-1 ; N° CAS : 106-24-1	
Fraction pondérale :	≥ 1- < 3%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Barrage oculaire. 1 Irritation de la peau. 2 ; H315 Skin Sens.1 ; H317 ; H318
OXYDIPROPANOL ; N° REACH : 01-2119456811-38-xxxx ; N° CE : 246-770-3 ; N° CAS : 25265-71-8	
Fraction pondérale :	≥ 1- < 5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Aucun
ALPHA-MÉTHYLIONONE ; N° REACH : 01-2120096737-39-xxxx ; N° CE : 215-635-0 ; N° CAS : 1335-46-2	
Fraction pondérale :	≥ 1- < 2,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Irritation de la peau. 2 ; H315 Irritation des yeux. 2 ; H319 Aquatique Chronique 2 ; H412
CITRONELLOL (3,7-DIMÉTHYL-6-OCTEN-1-OL) ; N° REACH : 01-2119453995-23-xxxx ; N° CE : 203-375-0 ; N° CAS : 106-22-9	
Fraction pondérale :	≥ 1- < 5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Irritation de la peau. 2 ; H315 Peau Sens. 1 ; H317 Irrit. 2 ; H319
CIS-3,7-DIMÉTHYL-2,6-OCTADIÈNE-1-OL ; N° REACH : 01-2119983244-33-xxxx ; N° CE : 203-378-7 ; N° CAS : 106-25-2	
Fraction pondérale :	≥ 0,5- < 1%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Barrage oculaire. 1 Irritation de la peau. 2 ; H315 Skin Sens.1 ; H317 ; H318
EUGÉNOL ; N° REACH : 01-2119971802-33-xxxx ; N° CE : 202-589-1 ; N° CAS : 97-53-0	
Fraction pondérale :	≥ 0,5- < 1%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Peau Sens. 1 ; Irritation des yeux. 2 ; H319 H317
3-P-CUMENYL-2-METHYLPROPIONALDEHYDE ; N° REACH : 01-2119970582-32-xxxx ; N° CE : 203-161-7 ; N° CAS : 103-95-7	
Fraction pondérale :	≥ 0,1- < 0,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Irritation de la peau. 2 ; H315 Peau Sens. 1 ; H317 Aquatique Chronique 3 ; H412
ALLYLCYCLOHEXYLOXYACÉTATE ; N° REACH : 01-2120770514-54-xxxx ; N° CE : 272-657-3 ; N° CAS : 68901-15-5	
Fraction pondérale :	≥ 0,25- < 0,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Toxicité aiguë. 4 ; Chronique aquatique 1 ; H410 H302
4-MÉTHYL-3-DÉCEN-5-OL ; N° REACH : 01-2119983528-21-xxxx ; N° CE : 279-815-0 ; N° CAS : 81782-77-6	
Fraction pondérale :	≥ 0,25- < 0,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Aquatique Aigu 1 ; H400
PHÉNYLÉTHÉR ; N° REACH : 01-2119472545-33-xxxx ; N° CE : 202-981-2 ; N° CAS : 101-84-8	
Fraction pondérale :	< 0,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Irritation des yeux. 2 ; H319 Aquatique Chronique 2 ; H411
ISO EUGÉNOL ; N° CE : 202-590-7 ; N° CAS : 97-54-1	
Fraction pondérale :	≥ 0,01- < 0,5%
Classement 1272/2008 [CLP] :	Toxicité aiguë. 4 ; Toxicité aiguë. 4 ; H312 Irrit. cutanée. 2 ; H315 Skin Sens. 1A ; H317 Irrit. 2 ; H302 H319
ALPHA-CEDRÈNE [Facteur M=10] ; N° CE : 234-257-7 ; N° CAS : 11028-42-5	
Fraction pondérale :	< 0,025 %
Classement 1272/2008 [CLP] :	Aspic. Toxique. 1 ; Aquatique Aigu 1 ; H400 Aquatique Chronique 1 ; H410(M=10) H304

## Informations Complémentaires

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16.

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

(FIN)



# Fiche de données de sécurité

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## informations générales

Changez les vêtements contaminés et saturés.

## Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas de symptômes allergiques, notamment au niveau de la respiration, consulter immédiatement un médecin.



# Fiche de données de sécurité

## selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Infini bleu  
Date de révision : 03.10.2023  
Date d'impression : 11.12.2019

Version (Révision) : 18.0.0 (17.0.1)

### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, laver immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

### Après contact visuel

Rincer immédiatement et soigneusement avec un bain oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

### Après ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin (centre antipoison).

#### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Sable Mousse Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Poudre d'extinction sèche

#### Moyens d'extinction inappropriés

Eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun

### 5.3 Conseils aux pompiers

Déplacer les conteneurs non endommagés de la zone dangereuse immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. Retirer le produit de la zone d'incendie.

#### Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

### 5.4 Informations Complémentaires

Ne laissez pas les eaux de ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

## SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utilisez un équipement de protection individuelle. Supprimer toute source d'incendie potentiel. Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts. Traiter les matériaux récupérés comme prescrit dans la section relative à l'élimination des déchets.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau liant les liquides (par exemple du sable, de la diatomite, des liants acides ou universels). Ramasser mécaniquement et placer dans des conteneurs appropriés pour élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Aucun

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures protectives

Porter un équipement de protection individuelle (se référer à la section 8). Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire, fumer, renifler. Fermez toujours hermétiquement les récipients après avoir retiré le produit. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

#### Mesures pour prévenir les incendies

Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conseils pour le stockage commun



# Fiche de données de sécurité

## selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Infini bleu  
 Date de révision : 03.10.2023  
 Date d'impression : 11.12.2019

Version (Révision) : 18.0.0 (17.0.1)

Classe de stockage (TRGS 510)  
 :dix

7.3 Utilisation(s) finale(s)  
 spécifique(s)  
 A aucun

### SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

OXYDIPROPANOL ; N° CAS : 25265-71-8	
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 ( D )
Paramètre :	E : fraction inhalable
Valeur limite :	100mg/m3
Limitation des pics :	2(II)
Remarque :	Oui
Version :	29.03.2019
PHÉNYLÉTHÉR ; N° CAS : 101-84-8	
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 ( D )
Valeur limite :	1 ppm / 7,1 mg/m3
Limitation des pics :	1(Je)
Remarque :	Oui
Version :	01.09.2001

#### 8.2 Contrôles d'exposition

##### Équipement de protection personnel

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes avec lunettes de protection latérales

##### Protection de la peau

##### Protection des mains

Des gants de protection testés doivent être portés. Porter des sous-vêtements en coton si possible. NBR (caoutchouc nitrile) EN ISO 374

##### Protection respiratoire

Généralement, aucune protection respiratoire individuelle n'est nécessaire. Protection respiratoire nécessaire en cas de: formation de poussière v ventilation insuffisante

##### Informations générales

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire, fumer, renifler. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer les vêtements contaminés et saturés. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Appliquez des produits de soins de la peau après le travail.

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence : Liquide

Odeur : caractéristique (voir nom du produit) ou comme un parfum

##### Apparence

Couleur :jaune clair

##### Caractéristiques de sécurité

Seuil olfactif :			Pas de données disponibles
pH :			Pas de données disponibles
Point de fusion/ point de congélation :			Pas de données disponibles
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )	>	200 °C
Point d'éclair :			80 °C
Taux de vaporisation :			Pas de données disponibles
Limite d'explosivité inférieure :			Pas de données disponibles
Limite supérieure d'explosivité :			Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	(50°C)	<	300 hPa
Densité relative :	(20°C)		Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants :			soluble dans divers produits organiques solvants





**Fiche de données de sécurité**  
selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

(FIN)

**Page : 5 / 8**



# Fiche de données de sécurité

## selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Infini bleu  
Date de révision : 03.10.2023  
Date d'impression : 11.12.2019

Version (Révision) : 18.0.0 (17.0.1)

Solubilité dans l'eau:	(20°C)	pratiquement insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (log POW) :		Pas de données disponibles
La température d'auto-inflammation :		Pas de données disponibles
Température de décomposition :		Pas de données disponibles
Viscosité cinématique :	(40°C)	Pas de données disponibles
Solides inflammables :	N'est pas applicable.	
Gaz inflammables :	N'est pas applicable.	
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles.	

### 9.2 Les autres informations

Aucun

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas d'information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse lorsqu'il est manipulé et stocké conformément aux dispositions.

### 10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Pas d'information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion

##### Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une grave irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

#### Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)

##### Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### STOT-exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Exposition répétée STOT

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Risque d'aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



# Fiche de données de sécurité

## selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Infini bleu  
Date de révision : 03.10.2023  
Date d'impression : 11.12.2019

Version (Révision) : 18.0.0 (17.0.1)

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Toxicité aquatique

Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

#### 12.3 Potentiel bioaccumulatif

Pas d'information disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

#### 12.6 Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

#### 12.7 Informations écotoxicologiques complémentaires

Pas d'information disponible.

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Envoyer à une installation d'incinération de déchets dangereux dans le respect des réglementations officielles. L'attribution des numéros d'identification des déchets/désignations des déchets doit être effectuée conformément à la CEE, spécifique à l'industrie et au procédé. Des preuves de l'élimination doivent être fournies.

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ONU 3082

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

##### Transport terrestre (ADR/RID)

MA TIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (OCTAHYDRO-TÉTRAMETHYL-NAPHTALENYL-ÉTHANONE · AMYLSALICYLATE)

##### Transport maritime (IMDG)

MA TIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (OCTAHYDRO-TÉTRAMETHYL-NAPHTALENYL-ÉTHANONE · AMYLSALICYLATE)

##### Transport aérien (OACI-TI / IATA-DGR)

MA TIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (OCTAHYDRO-TÉTRAMETHYL-NAPHTALENYL-ÉTHANONE · AMYLSALICYLATE)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

##### Transport terrestre (ADR/RID)

Des classes) : 9  
Code de classement : M6  
Numéro d'identification du danger (N° Kemler) : 90  
Code de restriction des tunnels : -  
Dispositions spéciales : LQ 51 · E 1 · ADR : - (SP 375 <= 5 l/kg)  
Étiquette(s) de danger : 9/N

##### Transport maritime (IMDG)

Des classes) : 9  
EmS-No. : FA/SF  
Dispositions spéciales : LQ 51 · E 1 · IMDG : - (SP 2.10.2.7 <= 5 l/kg)  
Étiquette(s) de danger : 9/N

##### Transport aérien (OACI-TI / IATA-DGR)

Des classes) : 9  
Dispositions spéciales : E 1 · IATA : - (SP A 197 <= 5 l/kg)  
Étiquette(s) de danger : 9/N

#### 14.4 Groupe d'emballage

(FIN)



# Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : Infini bleu  
Date de révision : 03.10.2023  
Date d'impression : 11.12.2019

Version (Révision) : 18.0.0 (17.0.1)

III

## 14.5 Dangers environnementaux

Transport terrestre (ADR/RID) : O ui  
Transport maritime (IMDG) : O ui P)  
Transport aérien (OACI-TI / IATA-DGR) : O ui

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun

## 14.7 Transport en vrac selon l'Annexe II de Marpol et le Code IBC

N'est pas applicable

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/ législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange

Respectez également les réglementations nationales !

#### Législation européenne

##### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation

##### Restrictions d'utilisation

Restriction d'utilisation selon REACH annexe XVII, no. : 3

#### Réglementations nationales

##### Classe de pollution des eaux (WGK)

Classification selon AwSV - Classe : 2 (Manifestement dangereux pour l'eau)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

## SECTION 16 : Autres informations

Les lectures de cette fiche de données de sécurité sont valables pour les utilisateurs professionnels. En fonction du type d'utilisation, l'utilisateur doit garder à l'esprit les réglementations légales supplémentaires. le cas échéant (comme les fermetures à l'épreuve des enfants, les symboles tactiles, les instructions d'utilisation, les mises en garde supplémentaires ou les règles d'étiquetage spéciales, etc.)

### 16.1 Indication des changements

03. Composants dangereux · 15. Classe de pollution des eaux (WGK)

### 16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008

#### [CLP]

Pas d'information disponible.

### 16,5 Phrases H et EUH pertinentes (numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H318	Provoque de graves lésions oculaires.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.
H400	Très toxique pour la vie aquatique.
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme.
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Ces données sont basées sur nos connaissances actuelles. Toutefois, ils ne constituent pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établissent pas de relation contractuelle juridiquement valable.